

CALENDRIER 2023 - DÉPÔT DE DOSSIER VAE

* **Attention** : ce calendrier est soumis à modification, il n'a donc autorité que pour une période donnée. Soyez vigilant sur les actualisations qui peuvent intervenir périodiquement. Consultez les modifications sur www.transitionspro-occitanie.fr

Dès enregistrement de votre dossier, un message dans votre espace personnel sera disponible et vous indiquera le statut de votre dossier.

Attention : tout dossier irrecevable est renvoyé à l'expéditeur. Il s'agit des dossiers :

- Qui ne respectent pas les délais ci-après,
- Incomplets (rubriques non complétées et/ou pièces manquantes),
- Pour lesquels l'éligibilité n'est pas acquise,

Délais de dépôt :

La date limite de dépôt des dossiers est fixée **au plus tard 2 mois avant le début de la VAE** :



**Un dossier déposé est un dossier complet (volet bénéficiaire + volet organisme de formation).
 Le dossier est finalisé uniquement lorsque le bénéficiaire certifie la saisie du volet de l'organisme de formation.**

Prévoyez un délai suffisant pour débiter la création de votre dossier en ligne, afin d'être dans les temps.

Exemple : si ma VAE débute le 15 octobre 2023, j'ai jusqu'au 16 Aout 2023 inclus pour déposer mon dossier.
 Mon dossier sera présenté lors de la Commission Paritaire d'Instruction d'Octobre 2023.

Date de Début d'accompagnement de la VAE	15 sept. 23	15 oct. 23	15 nov. 23	15 déc. 23	15 janv. 24	15 fév. 24
Commission Paritaire d'Instruction	Sept. 2023	Oct. 2023	Nov. 2023	Déc. 2023	Janv. 2024	Fév. 2024
Date limite De dépôt de dossiers	17 Juil. 2023	16 Aout 2023	15 Sept. 2023	16 Oct. 2023	15 Nov. 2023	31 Déc 2023